

LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 6 FÉVRIER 2014

SOMMAIRE

- I) Un mini
- II) Un point de vue
- III) Contre la...
- IV) Le faux témoin
- V) Les Français pas...
- VI) Valls fait enquêter !
- VII) Nouveaux droits pour...

Gérard Diez La Presse en Revue

I) Les Français pensent qu'il faut au minimum 1.490 euros par mois pour vivre



Feuilles de salaire, image d'illustration (G.MICHEL/SIPA)

Les Français estiment qu'une personne seule a besoin de ce montant mensuel au minimum pour vivre, selon la Drees. Ce revenu augmente

Les Français estiment qu'une personne seule a besoin au minimum de 1.490 euros par mois pour vivre, selon une enquête de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) publiée mercredi 5 février.

A la question "selon vous, pour vivre, quel est le montant dont doit disposer au minimum un individu par mois?", les personnes interrogées par l'institut BVA répondent en moyenne 1.490 euros.

Ce montant augmente davantage que les prix: il est supérieur de 75 euros par rapport à 2008, inflation déduite. Il varie en fonction des revenus, les cadres et professions libérales citant 1.560 euros en moyenne, les ménages les moins riches évoquant 1.410 euros.

Les habitants de l'agglomération parisienne citent un revenu supérieur (1.620 euros), tandis que ceux des communes de moins de 20.000 habitants évoquent un montant inférieur (1.430 euros).

A titre de comparaison, selon l'Insee, le niveau de vie médian après impôts s'élevait en 2011 à 1.630 euros par mois, c'est-à-dire que la moitié des Français gagne moins, l'autre moitié gagne plus. La même année, 8,7 millions de personnes vivaient avec moins de 977 euros par mois (seuil de pauvreté).

Les inégalités augmentent pour 90% des Français

Ce baromètre, publié chaque année, montre également que "les Français perçoivent de plus en plus la montée des inégalités sociales": ainsi, neuf sur dix estiment que les inégalités ont augmenté ces cinq dernières années (sept sur dix partageaient ce constat en 2000).

Si 42% des personnes consultées considèrent les inégalités de revenus comme les plus répandues, ce sont les inégalités d'accès aux soins qui arrivent en tête des plus inacceptables (22%), devant les revenus (19%) et le logement (16%).

Les Français sont plus critiques sur l'accès aux soins que sur leur qualité: huit sur dix sont satisfaits de la qualité des soins dispensés par les médecins et les dentistes, sept sur dix de celle des hôpitaux, six sur dix de celle des cliniques.

Mais six Français sur dix estiment que cette qualité dépend des revenus, ainsi que du lieu d'habitation. La satisfaction quant à l'accès aux soins des médecins et des dentistes a chuté de dix points entre 2007 et 2013 (82% à 68% pour les médecins, 81% à 70% pour les dentistes).

Un niveau de protection sociale normal

Concernant le niveau de vie des retraités, 58% des Français estiment qu'il est moins bon que celui du reste de la population. Par ailleurs, plus de six sur dix (62%) ne considèrent pas envisageable de vivre dans une maison de retraite (hausse de six points depuis 2004).

Enfin, huit personnes interrogées sur dix s'estiment en bonne santé, mais elles sont plus nombreuses à penser que l'état de santé de leurs compatriotes se dégrade (42% contre 38% qui pensent le contraire).

Face à ces constats, une large majorité (64%) juge normal que la France consacre un tiers du revenu national au financement de la protection sociale mais 60% pensent que les entreprises ne doivent cotiser "ni plus ni moins qu'actuellement", une évolution "notable" selon la Drees.

Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 4.000 personnes représentatif de la population de France métropolitaine âgée de 18 ans et plus, interrogées en face-à-face par l'institut BVA du 14 octobre au 26 novembre 2013.

Avec AFP

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Loi sur la famille : Hollande veut éviter la mobilisation de l'extrême droite

LeMonde.fr-Eric Nunès



Dans le cortège de la "Manif pour tous", le 2 février à Paris. | AFP/MARTIN BUREAU

« Recul », « esquivé », « capitulation »... les qualificatifs politiques ne manquent pas pour commenter le coup de frein donné par le président de la République au projet de loi sur la famille. « Un arbitrage défensif », corrige Gaël Sliman, directeur général adjoint de l'institut BVA.

Le gouvernement a choisi de « ne pas chercher des disputes sur des terrains annexes », poursuit le politologue Stéphane Rozès, patron de la société CAP (Conseils analyses et perspectives). Pas de capitulation en rase campagne selon les deux analystes, mais un repli stratégique concernant une loi dont la présentation en conseil des ministres était attendue en avril, soit quelques jours après les scrutins des élections municipales des 23 et 30 mars.

COUPER COURT AU RAPPORT DE FORCE

Un recul donc, « mais un moindre mal pour l'exécutif », souligne Gaël Sliman. Entre deux maux, autant choisir le moindre. Le report sine die de la loi sur la famille intervient au lendemain des manifestations du 2 février contre la « familiophobie » et le mariage pour tous, un texte pourtant voté depuis dix mois et appliqué sans difficulté.

« L'exécutif a pris la mesure du niveau de mobilisation dont étaient capables les différents mouvements d'ultra droite comme "Mariage pour tous" ou "Jour de colère" », pointe Stéphane Rozès. Pour couper court à la montée de tout rapport de force, a fortiori à quelques semaines d'un scrutin, « l'exécutif a jugé préférable de faire

marche arrière plutôt que de laisser se mobiliser l'extrême droite sur un sujet qui n'est pas la priorité des Français », complète Gaël Sliman.

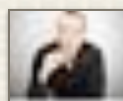
Au-delà d'un arbitrage en réaction à la mobilisation, le positionnement de l'exécutif accompagnerait le virage social libéral, abordé lors du discours du 14 janvier de François Hollande, l'abandon du projet de loi serait même l'illustration de la poursuite du recentrage du président.

« Les Français attendent des réponses efficaces sur les grands enjeux du pays : la baisse du chômage, la relance de la croissance et du développement économique. Nos concitoyens reprochent à ce gouvernement de se focaliser sur l'écume médiatique des choses, loin de leur priorité », estime Gaël Sliman. Le coup de mou dans l'opinion publique de Manuel Valls (six points de baisse en janvier selon un sondage Ipsos), après s'être affiché au premier rang dans l'affaire des spectacles de Dieudonné, en serait l'illustration.

RISQUE D'ABSENTÉISME AUX MUNICIPALES

L'épisode aura-t-il des conséquences sur le scrutin municipal ? Sur ce point, les analystes divergent. « Les motivations de vote seront dictées par des enjeux locaux », affirme Stéphane Rozès.

« Pas seulement », réplique Jérôme Fourquet, directeur du département opinion publique à l'IFOP : « Durant ce nouvel épisode, une partie de la gauche a observé le gouvernement sonner la retraite devant deux cortèges de "Versillais". Il suit le "coming-out libéral" de François Hollande auquel s'ajoutent les interférences de la vie privée du président. Autant de signes de fragilisation qui mécaniquement peuvent se traduire par de l'absentéisme d'une part de l'électorat de gauche lors des élections municipales de mars. »



Eric Nunès
Journaliste

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Les Français majoritairement contre la GPA mais pour la PMA



En octobre 2012, la ministre de la Santé, Marisol Touraine avait affirmé qu'elle était «personnellement favorable à ce que la PMA soit accessible à tous.» | (AFP ARCHIVES/Eric Feferberg.)

Ils sont 55% à penser que le recul du gouvernement sur la loi famille est une bonne chose, d'après un sondage réalisé par l'institut Harris Interactive.

Les Français sont décidément partagés sur les sujets autour de la famille. D'après un sondage réalisé par l'institut Harris Interactive pour LCP-Assemblée nationale, 59% des personnes interrogées, se révèlent être opposés à la gestation pour autrui, ou GPA. En revanche, ils sont 57% à se dire favorables à l'autorisation de la procréation médicale assistée, ou PMA.

Parmi les personnes sondées, 30% avouent être "tout à fait opposées" à la GPA alors que 29 % sont "plutôt opposées". Seulement 13% se déclarent "tout à fait favorables" pour 26% "plutôt favorables". Pour la PMA, ils sont 23% à être "tout à fait favorables" et 34% "plutôt favorables" à son utilisation sachant qu'elle est déjà tolérée pour des raisons médicales en faveur des couples hétérosexuels uniquement.

Concernant le recul du gouvernement sur la loi sur la famille, l'institut Harris Interactive nous apprend que 55% des Français considèrent cette décision comme "une bonne chose". Pour 41%, ce report représente une "mauvaise chose". En outre, la création du statut du beau-parent pour les familles recomposées est plutôt positivement acceptée par une grande majorité des personnes interrogées, à savoir 72% contre 25% qui y sont opposées. Le sondage a été réalisé en ligne les 3 et 4 février sur un échantillon de 1 213 personnes représentatif et âgé de plus de 18 ans.

atlantico.fr

L' Egalité Femmes-Hommes

En vue de la prochaine journée internationale des Droits des femmes le 8 mars 2014, le ministère des Droits des femmes lance le premier concours officiel à destination des jeunes, de 16 à 25, sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les 16-25 ans peuvent concourir jusqu'au 26 février 2014.

sur <http://egalitee2014.fr/>

ÉQUALITÉ 2014
LE QUINZIÈME ANNIVERSAIRE

ENVOYEZ VOS CRÉATIONS
SUR EGALITEE2014.FR
JUSQU'AU 26 FÉVRIER 2014

JE PARTICIPE

1^{ER} PRIX
POUR CHAQUE CATÉGORIE
UNE BOURSE POUR VOS
PROJETS* D'UNE VALEUR DE
5000 €

VISITE DU STUDIO YOUTUBE
DE LONDRES ET PARTICIPATION
À L'ACADÉMIE SACD / YOUTUBE

CAMPAGNE D'AFFICHAGE
DE LA CRÉATION SUR
LE RÉSEAU JOUDECAUX

LA PUBLICATION DU TEXTE
DANS UN MAGAZINE LITTÉRAIRE

16-25
ANS

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES

* Selon les règles du règlement

Retrouvez sur cette page tous les outils nécessaires :

Les bannières web et l'affiche A4 sont disponibles sur le site du concours à l'adresse : <http://egalitee2014.fr/bannières>

La vidéo de la ministre des Droits des Femmes, Najat Vallaud-Belkacem :

<http://dai.ly/x1aarr3>

<http://femmes.gouv.fr>

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Argent libyen: le faux témoin de Sarkozy

Par Karl Laske et Fabrice Arfi

Nicolas Sarkozy s'est appuyé devant les juges sur un faux témoignage pour tenter de discréditer l'authenticité d'un document révélé en avril 2012 par Mediapart concernant les soupçons de financements libyens. Les avocats de Mediapart viennent de demander aux juges d'enquêter. Nos révélations sur ce « témoin » montrent qu'il est également visé par plusieurs plaintes en marge de la faillite de la raffinerie Petroplus.

Nicolas Sarkozy s'est appuyé sur un mythomane. En octobre 2013, l'ancien président français a longuement utilisé la déposition du réfugié toubou Jomode Elie Getty pour tenter de remettre en cause l'authenticité de la note libyenne révélée en avril 2012 par Mediapart au sujet du financement de sa campagne 2007 par Kadhafi. Ce témoin qui a déclaré avoir mis en garde Mediapart contre la publication de ce document est en réalité un habitué des fausses déclarations, mis en cause dans plusieurs tentatives d'escroquerie.

Déjà condamné pour harcèlement à six mois de prison avec sursis en juin 2011, Getty fait aujourd'hui l'objet de plusieurs plaintes pour « menaces », « tentatives d'escroquerie » et « extorsion de fonds », en marge de la faillite de la raffinerie Petroplus, qu'il prétendait pouvoir racheter pour 450 millions d'euros alors qu'il vivait du RSA à Paris. Le « témoin », qui a rencontré le marchand d'armes Ziad Takieddine mi-2012, aurait utilisé une dizaine d'identités différentes en France.



Jomode Elie Getty à Rouen, lors de la présentation de son offre de reprise de Petroplus © DR

Les avocats de Mediapart ont officiellement demandé, jeudi 30 janvier, aux juges René Cros et Emmanuelle Legrand d'enquêter sur le faux témoignage de M. Getty dans l'affaire de la note libyenne (lire ici leur mémoire). Ils ont remis de nombreuses pièces (documents bancaires, billets de train, attestations...) prouvant que le témoin de Sarkozy n'avait pas pu rencontrer l'équipe de Mediapart, contrairement à ce qu'il affirme, la veille de la parution, et qu'il ne l'avait pas non plus « quittée en mauvais termes » après avoir prétendument averti les journalistes « qu'ils étaient aveuglés par leur haine à l'encontre de Sarkozy ».

Jomode Elie Getty s'était présenté à Mediapart comme un militant toubou – une ethnie du Sud libyen –, victime de la surveillance du régime de Kadhafi, au printemps 2012, et nous l'avons interviewé deux fois. Le 10 avril 2012, dans un article intitulé « Des réfugiés libyens espionnés à Paris accusent la France », il annonce une plainte contre Béchir Saleh, l'ancien directeur de cabinet de Kadhafi pour l'avoir fait « espionner illégalement » en France avec « la complicité de Claude Guéant et Nicolas Sarkozy ».

La deuxième fois, le 4 mai, il est questionné dans le Live de Mediapart sur le même sujet. Il évoque au passage le « scoop » de Mediapart – publié quelques jours plus tôt – sans le mettre en doute. Bien au contraire, il surenchérit en affirmant que « 50 ou 100 millions d'euros » n'était « rien » pour Kadhafi.

Dès la fin de la guerre de Libye, à l'automne 2011, Jomode Elie Getty apparaît dans les médias comme le porte-parole des Toubous à Paris. « Nous voulons un des trois ministères clés que sont le pétrole, les affaires étrangères ou l'intérieur », déclare-t-il au Monde qui le présente, en septembre 2011, comme le « fondateur » du Conseil national toubou, « installé à Paris depuis plus d'une décennie mais en relation permanente avec les membres toubous du Conseil national de transition libyen (CNT) ».

Saisis de plaintes successives, plusieurs services de police ont tenté de reconstituer l'écheveau administratif construit par Getty en France. Né à Zouar, au Tchad, en octobre 1978, il obtient à Paris, en juin 2003, un statut de réfugié politique

tchadien, et une carte de séjour sous l'identité de Mabrouk Prince. « Prince », c'est le nom de famille qu'il s'invente, parce qu'il est issu d'une des trois lignées dites « donneuses de Derbe » (chef) au Tibesti. Il continue d'aller librement au Tchad, comme le montrent le passeport qui lui a été délivré par Ndjamena, sous son vrai nom, en mars 2009, et les tampons d'entrée et de sortie de ce pays. Et c'est une autre identité qui figure sur son passeport libyen retrouvé par les enquêteurs : Ali Mabrouk Mohamed Othman, né en octobre 1978, à Sebha.

« Je me suis rendu compte très vite que son accès à l'argent était irréaliste »

D'autres noms apparaissent encore sur les comptes bancaires qu'il a ouverts : il est Mabrouk Mahamat au CCP, Mahamat Djomode pour la Société générale, mais encore Prince Mabrouk, et Djomode Elie Getty...

Il déclare aux policiers n'avoir occupé que « des emplois saisonniers » (cueilleur de pommes ou bagagiste) et, de fait, ses comptes n'engrangent rien d'autre que des versements de la CAF depuis quelques années. Ses voisins, auxquels il « emprunte des tickets de métro » ou « l'argent de la baguette », tombent des nues en le voyant apparaître à la télévision comme l'un des candidats à la reprise de Petroplus.

Le 8 mars 2013, Jomode Elie Getty, alias Prince Mabrouk, est en effet officiellement reçu par le ministre du redressement productif Arnaud Montebourg. Getty le saisonnier s'est mué en PDG de la compagnie Murzuq Oiland Gaz : il assure employer « 910 personnes dont 820 hommes armés spécialisés dans la protection des sites pétroliers » et « 6 ingénieurs dans la prospection ».

Dans le dossier Petroplus, il annonce qu'il envisage de reprendre « l'ensemble du personnel », 470 personnes, d'investir 150 millions d'euros pour la reprise de la production, puis encore 300 millions les années suivantes. « Nous n'avons pas demandé au ministre de contribution du Fonds stratégique d'investissement car nous n'en avons pas besoin, fanfaronne Getty. Sauf si l'intersyndicale le souhaite, auquel cas nous accepterons. » Le 16 avril, son dossier est rejeté par le tribunal de commerce.



Jomode Elie Getty devant les salariés de Petroplus en juin 2013. © DR

Béatrice Pascual, la liquidatrice judiciaire, annonce qu'« aucune offre ne lui a été faite si ce n'est des lettres d'intention sans fondement ». Son premier partenaire, la société suisse Terrea, a fait marche arrière avant même le dépôt de la première offre. « Je me suis rendu compte que le type n'avait pas d'argent, explique Nicolas Jéquier, son gérant. J'ai fait un livre sur l'intelligence économique, je sais où il faut chercher. Je me suis rendu compte très vite que son accès à l'argent était irréaliste. »

Dans l'attente d'une rémunération, Getty s'était en tout cas rendu en Suisse, début 2013, pour y ouvrir un compte, accompagné d'un ancien banquier de la Société générale, Jean-Claude V. C'est chez Ziad Takieddine, l'ancien marchand d'armes du clan Sarkozy, que Getty avait fait la connaissance de ce banquier, courant 2012. À l'époque, il était venu proposer à Takieddine de servir d'intermédiaire dans la libération des otages du Sahel – finalement libérés en octobre dernier.

Pas découragé par le premier refus, Getty réapparaît, en juin 2013, devant une assemblée des salariés pour annoncer le dépôt d'une nouvelle offre de reprise. Il dit alors sans jeter le trouble que sa société Murzuq Oil « est en cours

d'attribution de Kbis » ! « Mabrouk, il a fait ses études en France, il voulait renvoyer l'ascenseur », explique à Mediapart Yvon Scornet, responsable CGT de la raffinerie. Ce qui rendait son dossier crédible, poursuit-il, « c'était le fait que ceux qui ont participé au renversement de Kadhafi, les chefs de guerre, pouvaient avoir des prêts des fonds libyens pour des investissements à l'étranger ».



La page Facebook de Murzuq exhume curieusement les propositions de Sarkozy en août dernier © Dr

« Les documents fournis dans ces dossiers sont, pour partie, faux ou tronqués », annonce le préfet de Haute-Normandie Pierre-Henry Maccioni, le 18 octobre, après l'examen de la nouvelle offre de Getty. Le haut fonctionnaire juge l'offre de Murzuq Oil « fantaisiste et totalement irrecevable ». La liquidatrice estime qu'il n'est « pas admissible que l'on entretienne le rêve des salariés face à ces repreneurs ». L'affaire cache en réalité des escroqueries à tiroirs. Fin janvier, Getty a fait signer à deux associés les statuts d'une société virtuelle.

« Depuis la chute de Kadhafi, je fais partie des hommes les plus puissants du sud de la Libye »

Après le rejet de sa première offre, il se plaint d'avoir été trahi par un « associé saboteur ». « Au début, on me l'a présenté comme un grand monsieur. Je me suis rendu compte que c'était un baratineur, explique l'un d'eux, un commerçant, consul honoraire du Tchad, mis en cause dans l'affaire du Sentier 2. Il est fort, il a réussi à faire croire à M. Montebourg qu'il pouvait reprendre Petroplus. Quand il m'a demandé de l'argent pour prendre l'avion pour la Libye, j'ai compris qu'il n'était pas sérieux. »

Getty prétend qu'il va construire deux tours à Tripoli et qu'il a déjà « les terrains ». « Depuis la chute de Kadhafi, je fais partie des hommes les plus puissants du sud de la Libye » prétend-il. « Il n'y a rien derrière Murzuq, c'est du vent. Il a pris le vrai nom d'une société pétrolière puissante, qui s'appelle Murzuk, en changeant la dernière lettre », confie un proche qui a pris ses distances.

Mais il va plus loin. En avril, Getty réclame d'abord 4,5 millions d'euros à l'un de ces associés putatifs. En octobre, il lui envoie une facture portant un tampon « Prince Mabrouk group », lui réclamant finalement 3,4 millions de dollars pour des « frais de voyages » et de « préparation du dossier » dans le cadre de l'offre Petroplus. Cette fausse facture fait l'objet d'une plainte pour « extorsion de fonds » et « menaces de mort » déposée en janvier.

Cette enquête fait réapparaître de nombreux courriers rédigés par Getty, en partie incompréhensibles, voire délirants. En juin 2011, dans une longue lettre adressée aux juges antiterroristes parisiens, il assure avoir caché dans

« la boîte à coudre de la grand-mère » de son ex-petite amie des informations sur un terroriste algérien. Il se plaint d'avoir été mal reçu au commissariat du Ve arrondissement. « Je gère une organisation de plus de 200 membres et je suis traité comme un mythomane par une policière », dénonce-t-il, promettant des informations si les juges lui viennent en aide.

Plus récemment, Jomode Elie Getty a aussi écrit pour faire placer sous tutelle son ancienne propriétaire, Monique Brandily, une célèbre ethnomusicologue spécialiste des Toubous, et son fils, qui l'avaient longtemps hébergé gracieusement. Elle venait en effet de vendre l'ancien atelier dont il avait été le locataire.

Par une lettre au procureur, Getty parvient à faire ouvrir une procédure. « Après m'avoir envoyé un expert psychiatre, la juge des tutelles est venue chez moi, en octobre, s'indigne l'ethnologue aujourd'hui âgée de 92 ans. C'est incroyable. Le but de toute l'opération contre moi et mon fils, c'était de faire annuler cette vente. » Et de se réinstaller dans les lieux. La juge des tutelles n'est pas dupe. Estimant que Mme Brandily « n'a pas besoin de mesure de protection », la juge prévient que M. Getty « ne peut être considéré comme un proche bienveillant », et que « son comportement à l'égard de cette famille invite à une très grande prudence quant au crédit qu'on peut lui accorder ».

La carte maîtresse de Nicolas Sarkozy était un leurre



Nicolas Sarkozy et Mouammar Kadhafi © Reuters

C'est donc sur ce personnage que Nicolas Sarkozy s'est longuement appuyé, en octobre 2013, devant deux juges d'instruction parisiens, pour tenter de remettre en cause l'authenticité de la note libyenne révélée le 28 avril 2012 par

Mediapart sur un financement libyen au moment de la campagne présidentielle de 2007.

M. Sarkozy a été entendu, le 10 octobre 2013, par les juges Cros et Legrand, chargés d'une enquête pour « faux et usage de faux » ouverte suite à une plainte déposée par l'ancien président. Selon l'ancien président, l'enquête ouverte sur sa première plainte en 2012 « n'avancait pas ». En dix-huit mois, il est vrai, aucun élément tangible n'était venu mettre en doute l'authenticité de cette note. Il a donc sorti Jomode Elie Getty comme un joker.

« Il apparaît, en effet, que [les journalistes de Mediapart] ont présenté le document qu'ils s'approprièrent à publier à un certain Mabrouk Jomode Eli Getty, que pour ma part je ne connais absolument pas et qui, semble-t-il, avait la possibilité de consulter des milliers de documents de l'ancien régime libyen », a expliqué Nicolas Sarkozy sur procès-verbal. « Or, ce Monsieur déclare qu'il leur a indiqué qu'il s'agissait d'un faux grossier, précisant même qui, selon lui, l'avait réalisé. Or, la réaction de Mediapart a été de se fâcher avec cette personne. Ils attendaient évidemment qu'il confirme l'authenticité du document et non le contraire », a-t-il poursuivi.

Jomode Eli Getty avait déclaré aux policiers avoir rencontré les journalistes de Mediapart « la veille de la parution » de cet article. Précisant avoir vu alors le document sur un « téléphone portable », et avoir averti les journalistes « qu'il s'agissait d'un faux document ». Il a ajouté : « Je les ai informés qu'ils étaient aveuglés par leur haine à l'encontre de Sarkozy. Nous nous sommes quittés en mauvais terme. »

Getty a livré quelques précisions fantaisistes : « Les notes de Moussa Koussa – le signataire du document et ancien chef des services secrets extérieurs libyens – faisaient au maximum deux lignes » ; « le nom de Nicolas Sarkozy n'apparaît dans aucun document du régime libyen ». Il précisait au passage ne « pas lire l'arabe pour des raisons idéologiques ».

La carte maîtresse de Nicolas Sarkozy était donc un leurre, mais ce faux témoignage a été opportunément utilisé par l'ancien président pour une raison très précise : il était censé démontrer l'intentionnalité du délit (imaginaire) d'usage de faux reproché à Mediapart. Pour cause : publier un faux document de bonne foi n'est pas un délit, mais le faire en connaissance de cause l'est. C'est ce qu'a tenté de démontrer Nicolas Sarkozy, en

en vain.

Depuis, l'authenticité du document révélé par Mediapart a été en revanche confirmée par un acteur clé des relations Sarkozy/Kadhafi, le diplomate Mofteh Missouri, qui fut pendant plus de quinze ans le traducteur personnel de Kadhafi. « Ça, c'est le document de projet, d'appui ou de soutien financier à la campagne du président Sarkozy. C'est un vrai document », a-t-il déclaré en juin 2013 questionné par un journaliste du magazine de France 2, « Complément d'enquête ».

Une information judiciaire a été ouverte en avril 2013 sur le fond du dossier. Plusieurs acteurs libyens du financement de Sarkozy ont fait savoir ces dernières semaines, à Paris, qu'ils étaient prêts à témoigner devant les juges.

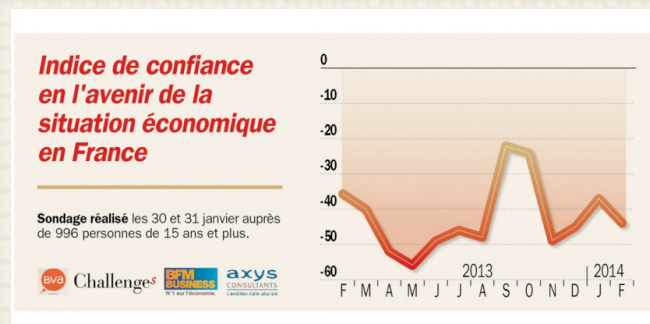
mediapart.fr

V) Le "pacte" de Hollande ne convainc qu'à moitié les Français



Par Challenges.fr

Le dernier baromètre de l'économie BVA, BFM, Challenges, Axys Consultants montre une baisse de la confiance des ménages. Malgré le choc du "pacte de responsabilité".



Sondage Challenges/BVA (c) Challenges

On sait déjà grâce à de précédents sondages BVA que le pacte de responsabilité est une mesure globalement soutenue par une majorité de nos concitoyens. Notre baromètre de février nous apprend plus finement que les Français perçoivent ce pacte comme une mesure potentiellement efficace au niveau "macro", même si elle

n'impactera pas forcément toutes les entreprises au niveau "micro".

Ainsi, si les trois quarts des Français ne sont pas convaincus (74% ne le pensent pas) que chacune des entreprises bénéficiaires des allègements de charges induits par le pacte de responsabilité créera bien des emplois, nombreux sont ceux, qui croient tout de même à un effet positif de la mesure sur la création d'emplois en France.

Un rôle efficace pour l'emploi pour 41% des sondés

41% des Français pensent en effet que cette mesure "aura un rôle efficace en matière de création d'emplois" dans le pays. C'est un résultat certes minoritaire (57% pensent que la mesure n'aura pas cet effet "efficace" en matière de création d'emplois), mais tout de même assez remarquable s'agissant d'un sujet – l'emploi – sur lequel les Français se montrent systématiquement très pessimistes en ce qui concerne l'efficacité potentielle des mesures prises par leurs gouvernants.

Sans compter que nombre de répondants se positionnent, au moins en partie, en fonction de leur confiance/défiance à l'égard du gouvernement et de François Hollande. Ainsi, les sympathisants de droite, pourtant structurellement les plus favorables aux mesures d'aide aux entreprises, sont les plus nombreux à douter de l'effet du pacte sur la création d'emplois en France : 30% seulement pensent qu'elle aura un impact efficace, alors que les sympathisants de gauche (habituellement moins favorables aux mesures "pro-business") sont presque le double (57%) à le penser.

Bref, si cette mesure n'était pas portée par un Président de gauche aujourd'hui très impopulaire, il est assez probable qu'elle serait encore mieux accueillie par les Français (mais sans doute moins bien par les sympathisants de gauche).

Alléger les impôts sur les particuliers d'abord

Contrairement à tous nos précédents sondages effectués sous l'ère Nicolas Sarkozy, tous les récents sondages effectués depuis ces deux dernières années montrent que les Français sont aujourd'hui assez favorables à la plupart des mesures d'allègements de charges sur les entreprises.

Cela ne signifie pas pour autant que l'entreprise soit leur priorité en matière d'allègements de charges et d'impôts. En l'occurrence, lorsqu'on leur demande un arbitrage clair entre entreprises et particuliers en termes d'allègements fiscaux, le choix des Français est sans appel : 62% estiment qu'il faut avant tout diminuer les impôts sur les particuliers et seulement 35% qu'il faut avant tout les diminuer sur les entreprises.

Cet arbitrage en faveur des particuliers, qui n'est pas l'orientation actuellement suivie par le gouvernement, est effectué à la fois par les sympathisants de droite (55% contre 44%), mais aussi et surtout par ceux de gauche (68% contre 28%).

Il est ainsi possible qu'une mesure largement approuvée par les Français comme le pacte de responsabilité ne génère par contre-coup quelques frustrations : nos concitoyens pourraient bientôt se demander avec colère "pourquoi le gouvernement ferait-il des 'cadeaux' aux entreprises alors que ce sont les impôts des particuliers qu'il faudrait prioritairement baisser ?" ...

La réduction de la dépense publique rassure et inquiète

Si les Français demandent avant tout des baisses d'impôts pour les particuliers, mais que, en même temps ils soutiennent tout de même les baisses de charges pour les entreprises et envisagent que celles-ci puissent avoir des conséquences favorables sur l'emploi ... ils peuvent très bien concilier ces attentes en demandant massivement à l'Etat une déduction de la dépense publique.

Le problème est que cette perspective inquiète autant qu'elle rassure nos concitoyens !

48% des Français se déclarent ainsi plutôt rassurés par cette perspective contre 50% qui déclarent que cela les inquiète.

Nouveau paradoxe : les sympathisants de droite, pourtant plus favorables que ceux de gauche au principe de la réduction de la dépense publique, sont plus nombreux qu'eux à se déclarer « inquiets » (52% contre 45% auprès des sympathisants de gauche).

C'est une preuve supplémentaire que sur ces questions économiques, l'émetteur (et surtout la

confiance qui lui est témoignée) importe tout autant sinon plus que la nature même du message économique qu'il véhicule

Gaël Sliman, DGA de BVA, pour Challenges

Méthodologie : Enquête réalisée par l'Institut BVA les 30 et 31 janvier 2014 auprès d'un échantillon de Français recrutés par téléphone et interrogés par Internet. 996 personnes de 15 ans et plus ont répondu à l'enquête. La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas, appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, profession du chef de famille après stratification par région et catégorie d'agglomération.*

VI) Valls soupçonné d'enquêter sur les sources d'un journaliste



Par Le Nouvel Observateur avec AFP

Le Ministère de l'Intérieur aurait demandé à ses services d'identifier les sources d'un journaliste du "Figaro", selon "l'Express". Démenti catégorique du côté de la place Beauvau.



Le Ministère de l'Intérieur aurait demandé à ses services d'identifier les sources d'un journaliste du Figaro, selon un article de L'Express mercredi, ce que le ministère de l'intérieur a catégoriquement démenti. (c) Afp

Le Ministère de l'Intérieur aurait demandé à ses services d'identifier les sources d'un journaliste du "Figaro", selon un article de "L'Express" mercredi 5 février, ce que le ministère de l'intérieur a catégoriquement démenti.

Selon le magazine, Manuel Valls s'inquiète depuis plusieurs mois de la publication par "Le Figaro", très critique envers sa politique, de documents internes à la police ou au corps préfectoral. Il

aurait donc demandé à ses services, écrit l'hebdomadaire sur son site, d'identifier les informateurs d'un des journalistes spécialisés du "Figaro", alors même que le gouvernement va défendre un projet de loi qui protège mieux les sources des médias.

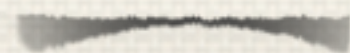
Interrogé par l'AFP, le ministère de l'Intérieur a jugé cette affirmation "totalement infondée" et "rappelé avec force que ces allégations sont mensongères et qu'il est extrêmement attaché à la liberté de la presse ainsi qu'à la protection des sources". "Le temps des 'enquêtes' est révolu", a-t-il ajouté.

"Une atteinte délibérée à la liberté d'informer"

La Société des journalistes du "Figaro", en citant le nom du journaliste concerné - Jean-Marc Leclerc -, a de son côté averti dans un communiqué que "le secret des sources des journalistes est une règle intangible dans une démocratie digne de ce nom". "La fameuse affaire dite des 'fadettes' prouve que la loi censée protéger ce secret ne protège en réalité rien du tout puisqu'aucune sanction n'est prévue pour les contrevenants", poursuit-elle.

La SDJ du "Figaro" conclut qu'elle "met en garde quiconque serait tenté d'espionner un journaliste pour savoir d'où il tient ses informations. Un tel comportement constitue, en effet, une atteinte délibérée à la liberté d'informer, et ne peut se justifier d'aucune façon".

LAPRESSEENREVUE.EU



VII) Avion. Huit nouveaux droits pour les passagers



Le Parlement européen met la dernière touche à un nouveau texte qui va renforcer certains droits pour le passager aérien. | Photo :Thierry Creux / Ouest-France

Nicolas GROS-VERHEYDE à Strasbourg

Les passagers aériens devraient, bientôt, avoir de nouveaux droits dans toute l'Europe.

Dans la foulée d'un premier règlement – datant de 2004 - qui avait permis de mettre un peu d'ordre en matière d'indemnisation en cas de retard ou d'annulation, le Parlement européen met la dernière touche à un nouveau texte qui va renforcer certains droits pour le passager aérien.

Un premier texte a été voté ce mercredi à Strasbourg. Il devra être encore discuté par les ministres des Transports des « 28 ». Du côté de la Commission européenne, on espère une entrée en vigueur de ces mesures dès l'année prochaine, en 2015.

Prix, transparence, informations, confort

Prix du ticket sur internet all inclusive.

Le prix du ticket affiché lors d'une réservation sur internet devra comprendre les frais d'enregistrement, la carte d'embarquement, un

bagage à main, un bagage en soute, et les coûts éventuels liés au moyen de paiement. Il faut « permettre une meilleure comparaison des prix » explique Bernadette Vergnaud, députée du Grand Ouest, et « shadow » rapporteur pour le groupe socialiste sur ce texte. Ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui sur certains sites, où le prix ne comprend pas tout.

Un peu plus qu'un bagage à main.

Les articles personnels — comme un sac à main ou un manteau — ainsi qu'un sac d'achats à l'aéroport seront permis en plus du bagage à main autorisé en cabine. Ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui notamment sur les compagnies « à bas coût », type Easyjet ou Ryanair qui exigent que tout soit dans la valise.

Vol retour solo permis.

On pourra désormais prendre le vol retour même si on n'a pas pris le vol aller (utile par exemple quand on a booké un vol et qu'on est arrivé par d'autres moyens).

Un peu plus d'informations.

Le passager devra être mieux informé des retards, soit au moment de l'enregistrement d'un retard, soit au plus tard 30 minutes après l'heure du vol original.

Retards, annulations, indemnisations

Ça traîne, je descends.

Un passager pourra descendre de l'avion en cas de retard, lorsque l'appareil se trouve immobilisé sur le tarmac (plus de deux heures).

Correspondance : ne plus rester en rade.

La compagnie responsable du retard devra prendre en charge le passager, même en cas de correspondance ratée. « Cela peut sembler logique mais ce n'était jusqu'à présent pas clarifié, et le passager pouvait se retrouver sans assistance », explique notre eurodéputée.

Indemnisation renforcée.

L'indemnisation, en cas de retard, va être déclenchée plus tôt. Il y aura, par exemple, une compensation (300 euros) après un retard de trois heures (au lieu d'un retard de cinq heures), pour un vol de moins de 2 500 km.

Tout n'est pas extraordinaire.

Les circonstances extraordinaires qui ne donnent pas lieu à une indemnisation vont être précisées sur une liste limitative. Seules les défaillances techniques, résultant d'un vice caché reconnu comme tel par le fabricant ou une autorité, la collision avec un oiseau, des troubles politiques ou encore des grèves imprévues figurent sur cette liste. « Cela ne sert à rien de proposer des droits très étendus pour les passagers si, dans la pratique, les compagnies peuvent contourner leurs obligations en invoquant un quelconque problème technique » explique Bernadette Vergnaud.

Coup d'État : pas plus de 5 nuits.

Là il s'agit plutôt de protéger les compagnies aériennes contre des coûts qui pourraient s'avérer

prohibitifs. Le nombre de nuits d'hôtels payées par le transporteur aérien au passager en cas de circonstances extraordinaires (troubles politiques, catastrophe naturelle type volcan...) sera limité à cinq nuits. Avec un maximum de 125 euros par nuit et par passager.

ouest-france.fr

A suivre...

**La Presse en
Revue**